



Monsieur Philippe LAMOUROUX
Président

Ordre des experts comptables
de l'Hérault
Immeuble « APEX »
661 rue Louis Lépine
BP 31175
34009 Montpellier Cedex 1

Paris, le mardi 25 février 2020

AGNES CONSTANT

SENATRICE
LA REPUBLIQUE EN
MARCHE
DE L'HERAULT

MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES ECONOMIQUES

MEMBRE DES GROUPES
D'ETUDES

« CHASSE ET PECHE »
« VIGNE ET VIN »
« ECONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE »

MEMBRE DES GROUPES
D'AMITIE

« FRANCE - ANDORRE »
« FRANCE - PAYS
ANDINS »

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier concernant l'avenir des régimes de retraites « autonomes », et je vous en remercie vivement. J'ai consulté avec beaucoup d'intérêt votre site Internet, <http://retraitesperennes.fr>, et je tiendrai compte de plusieurs éléments lors du travail parlementaire au Sénat.

Comme vous le savez, le débat à ce stade est enlisé à l'Assemblée nationale. Lorsque ce projet de loi arrivera au Sénat, voici les principes que je souhaite voir respectés.

À mes yeux, il ne s'agit pas de réformer pour réformer, ou de réformer pour réduire des droits ou pour les niveler par le bas ; créer un système universel dans lequel un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le statut de celui qui a cotisé, va dans le bon sens. Personne aujourd'hui ne peut soutenir que le système actuel est bon : multiplicité des règles - et des exceptions - complexité des calculs lorsque les carrières sont heurtées, ou lorsqu'on cumule plusieurs statuts (salarié, indépendant, agent public...), notre système est trop complexe, générateur d'injustices et pénalise les mobilités professionnelles.

Notre système de retraite doit s'adapter à ce que vivent les Français, et notamment les jeunes générations : il faut passer d'un système aujourd'hui déterminé par des statuts professionnels à un système commun, qui ne pénalise aucun parcours, et qui accompagne ceux dont les carrières sont faites de la succession d'activités exercées sous des statuts différents.

Simplification, équité, adaptation aux évolutions de la société, mise en place d'un système pérenne - autant de principes dont la mise en œuvre doit maintenant être concertée.

Mais cette réforme doit tenir compte de notre histoire, et des particularités qui ont longtemps été la règle. Concernant les régimes autonomes, je souhaite que l'harmonisation des cotisations se fasse sur le temps long, et que les réserves financières accumulées dans les caisses autonomes bénéficiaires ces dernières



années servent exclusivement au bénéfice des professions concernées. Les bénéfices acquis doivent être préservés, y compris pour les régimes spéciaux, et les fonds des régimes autonomes ne doivent en aucun cas servir à équilibrer l'ensemble du système.

Voilà les grandes lignes avant le début de l'examen du projet de loi au Sénat. Je reste à votre entière disposition pendant tout le travail parlementaire pour aborder, article par article, les questions que soulève cette réforme tout autant complexe qu'indispensable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Agnès Constant
Sénatrice de l'Hérault

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "A Constant", is positioned below the typed name and title.